Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 8 (1872)

Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE. 15 AOUT 1872

8me année. N° 16.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Le Congrès pédagogique de Genève. — Prophylaxie. — Correspondance de Schaffhouse. — Chronique bibliographique. — Partie pratique. Question d'histoire. — Chronique scolaire.

Congrès pédagogique de Genève

QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CORPS ENSEIGNANT DE LA SUISSE ROMANDE

(Les 29, 30, 31 juillet.)

Un rapport général sur les actes de ce congrès scolaire paraîtra par les soins du Comité-directeur genevois qui dirige depuis un an et demi les opérations de la Société des instituteurs de la Suisse romande, et qui continuera à siéger jusqu'à la fin de cette année 1872.

Mais, en attendant la publication de ce rapport circonstancié, dont l'élaboration demande un certain temps, par la difficulté de réunir et de distribuer les éléments et les pièces dont il se compose, nos lecteurs, ceux surtout que l'éloignement et d'autres circonstances ont empêchés de prendre part aux comices éducatifs qui viennent d'avoir lieu, éprouveraient un désappointement et un mécontentement légitimes en ne trouvant pas,

dans les colonnes de notre Revue, un résumé rapide qui rappelât lamémorable réunion dont a été, il y a quelques jours, le théâtre et le témoin la glorieuse cité de Rousseau, de Madame Necker de Saussure et de François-Marie Naville.

Trois choses surtout font l'intérêt d'une assemblée de ce genre : le nombre, l'origine et la qualité de ceux qui s'y rencontrent, la gravité des questions traitées, et l'importance des résolutions prises.

Or, des quatre congrès scolaires qu'a vus se réunir le libre sol de l'Helvétie, celui de Genève a été le plus fréquenté et ne comptait guère moins de 1,200 membres, sans parler du nombreux public qui, le premier jour, lundi 29 juillet, se pressait dans les galeries de la belle et vaste salle de la Réformation.

Dans les Congrès précédents, les trois langues de la Suisse et quelques pays étrangers, la France et la Belgique, avaient des représentants. Mais aux représentants de ces deux pays, le Congrès de Genève a vu se joindre ceux de la Hollande, de la Roumanie, de la Russie et de la Grèce.

La Savoie, cette ancienne province de l'Italie, aujourd'hui transformée en départements français, mais dont, malgré l'annexion récente, nous persistons involontairement à faire un pays à part et autonome, en quelque sorte demi-helvétique, — avait envoyé un assez fort contingent d'instituteurs au Congrès (1).

On a regretté, en revanche, l'absence de délégués de l'Angleterre, des Etats-Unis, de l'Espagne et de l'Allemagne surtout, qui, avec la Suisse, est considérée avec raison comme la terre classique de la Pédagogie. Le *Rédacteur en chef* de l'*Allgemeine deutsche Zeitung,* le Dr et professeur Stoy, de Heidelberg, s'est excusé par lettre de ne pouvoir prendre part au Congrès. Mais, en voyant cette abstention complète des pédagogues d'Outre-Rhin, il est difficile de ne pas y retrouver un résultat de cet antagonisme des races qu'a suscité la dernière guerre. Bien que Suisses de cœur et appartenant à une Confédération dont le noyau est germanique, nous sommes toujours des *Welches* aux yeux de la Germanie, et l'on dirait même à ceux de la Suisse allemande, en voyant le très-petit nombre de représentants que cette dernière avait envoyé au Congrès de Genève. La question politique où la Suisse romande, dans sa majorité, s'est affirmée dans un sens contraire à une grande partie de la Suisse allemande, est sans doute aussi pour quelque chose dans cette abstention. Cela n'a pas empêché

(1) Les journaux de Fribourg ont attribué à tort à M. Rey, leur compatriote, un discours prononcé par un pur Savoisien de ce nom.

l'assemblée générale des instituteurs de la Suisse romande de voter, *à l'unanimité,* l'envoi d'une délégation à Aarau, où se réunissent en Congrès, le 19 août, ses concitoyens allemands, le *Schweizerische Lehrer-Verein.* Les nuages qui obscurcissent le ciel de la pédagogie helvétique se dissiperont là, il faut l'espérer, au souffle puissant de cette voix qui, à travers les âges et au milieu des tempêtes, n'a cessé de crier aux fils de Tell et de Winkelried: « Soyez unis, l'union fait votre force. »

Si l'enseignement supérieur était moins fortement représenté au Congrès de Genève, que ne l'eût laissé supposer le choix du lieu de réunion, une cause principale en est peut-être dans la nature des questions traitées et qui se rattachaient toutes à l'enseignement primaire et moyen.

La première de ces questions, la question relative à la position de l'instituteur vis-à-vis de la Société, et de la Société vis-à-vis de l'instituteur, est une de celles que l'on peut et doit absolument traiter de temps à autre au sein de réunions pareilles aux nôtres; elle s'impose même à nos méditations et ne perd jamais son caractère d'actualité. La question qui concerne les Ecoles complémentaires et professionnelles est de date plus récente, mais personne n'en saurait contester l'opportunité, disons mieux, l'urgence. La question de la gymnastique à laquelle plusieurs n'attachaient pas, au début, le même intérêt qu'aux deux autres, avait reçu cependant, par la manière dont elle avait été présentée par son rapporteur, un cachet d'utilité, de nouveauté en quelque sorte, qu'elle n'eût pas eu sans cela, en dépit de la faveur que rencontre aujourd'hui tout ce qui favorise le développement physique trop négligé de nos devanciers.

Nous ne dirons pas que la logique a présidé à toutes les discussions relatives à ces questions, ni qu'elles aient été toutes marquées au coin d'une pensée originale ou profonde. Mais il y a eu d'excellentes choses dites, d'abord par les trois rapporteurs, puis par les orateurs qui se sont fait entendre, malgré les digressions de quelques-uns, les déclamations de quelques autres. Par-ci par-là même, on a pu noter de véritables traits d'éloquence, entre autres le toast du chanoine Ghiringhelli, ou opposant la Genève du 16me siècle à celle du 19me, le brillant orateur montrait la première brûlant Servet et la seconde faisant une réception splendide à tous les instituteurs et amis de l'instruction, quelles que fussent leur croyance ou leurs opinions.

Aux questions du programme, le Comité en avait ajouté une autre, d'un caractère plus général et d'un effet plus retentissant:

la question d'une association *internationale* des instituteurs, association qui aurait été européenne selon les uns, universelle selon les autres, restreinte à la race latine selon une troisième opinion. Cette dernière étant restée en minorité dans le Congrès, et l'expression d'européenne n'ayant pas été trouvée assez générale, c'est la *Fédération universelle* qui l'a emportée; elle a été votée à Genève le 30 juillet, après avoir été, en quelque sorte, écartée ou ajournée, à Paris, en 1867, où elle avait été mise sur le tapis par le président de la Délégation suisse, dont on a rappelé les paroles à ce sujet: « En dépit « de toutes les différences que peuvent mettre entre les peu- « ples la nationalité et la diversité des méthodes, un fond com- « mun subsiste: c'est qu'il n'y a qu'une éducation, comme « il n'y a qu'une humanité. »

Il se pourrait cependant fort bien que la Fédération projetée eût plus de peine à s'effectuer aujourd'hui qu'à cette époque où un abîme de sang et de haine ne séparait point encore deux grandes nations faites pour s'estimer et se comprendre. Un grand espoir toutefois reste aux promoteurs et amis de la Fédération: c'est celui de voir l'Italie prendre l'initiative de cette alliance pédagogique et servir de médiatrice entre les nations devenues hostiles.

Puisse le Congrès qui se réunira dans deux ans à Turin accomplir sur le terrain sacré de l'Education, le rapprochement *de frères ennemis* dont nous donnera un exemple le prochain Congrès des Sciences préhistoriques et archéologiques qui se tiendra le 22 de ce mois à Bruxelles, et auquel assisteront, selon un bulletin inséré dans le journal de Neuchâtel, des savants de France, d'Allemagne, du Danemarck, d'Italie, de Suisse.

Et vous, nobles étrangers, compatriotes de Rollin, de Lambruschini, d'Erasme, de Capo d'Istria, de Speransky, accourus à notre appel, nous ne vous oublions pas non plus; et parmi le plus précieux souvenir que nous emportons de Genève, nous compterons toujours les moments que nous avons passés dans vos instructifs et charmants entretiens, et comme dans nos toasts, nous nous surprendrons souvent à répéter autour de nous ce refrain du poète en l'adaptant aux aspirations intellectuelles qu'ont suscitées ou nourries ces belles journées:

Peuples, formez une sainte alliance
Et cherchez l'idéal divin.

La fondation d'une association ou alliance internationale des instituteurs assignerait à elle seule au Congrès scolaire de Genève une place à part parmi les Congrès de même nature en Suisse et dans les autres pays. Mais d'autres résolutions encore

y ont été prises, et qui, pour être moins retentissantes, n'en seront pas moins suivies d'effets plus immédiats que la précédente. Ces résolutions sont d'abord celles qui découlaient naturellement de la lecture et de la discussion des rapports et que l'assemblée a adoptées parfois en pleine connaissance de cause, parfois aussi, il nous l'a semblé, par entraînement et sans aller trop au fond, comme il arrive dans toutes les assemblées délibérantes un peu nombreuses. Le temps d'ailleurs manquait pour la discussion approfondie de chacune des conclusions des trois rapports présentés par MM. Verchère, Guerne et Dussaud.

Les conclusions de M. Antoine Verchère (professeur et ancien président du Grand Conseil, à Genève) étaient au nombre de dix et mériteraient, pour la plupart, d'être gravées en lettres d'or non-seulement sur les parois des maisons d'école, mais dans les salles des hôtels de ville où siégent nos Grands Conseils. Mais à quoi bon les rappeler ici. Nous renvoyons à la brochure publiée la veille du Congrès, malheureusement un peu trop tard pour qu'on ait pu en prendre sérieuse connaissance avant l'assemblée générale.

Les sept conclusions de M. Eugène Guerne (instituteur à Bienne) ont été adoptées comme celles de M. Verchère; elles sont dignes de la sanction des pédagogues de tous les pays. Il en est une cependant, sur laquelle je me serais fait un devoir d'appeler une discussion plus sérieuse si le temps l'eût permis: c'est la conclusion tendant à la création d'un *Etablissement spécial* pour former les maîtres de gymnastique. Pourquoi cette éducation ne pourrait-elle pas se faire à l'Ecole normale ou dans le chef-lieu du canton? Si l'on se mettait à fonder des écoles spéciales pour la formation des maîtres de gymnastique, les autres branches de l'enseignement et la musique vocale, en particulier, ne pourraient-elles pas réclamer le même privilége? Où s'arrêterait la décentralisation intellectuelle? Je me borne pour le moment à poser la question.

Quant aux huit conclusions de M. Dussaud (professeur à Genève), ayant trait à une partie de l'Education publique, qui est à créer ou *à l'état de devenir [im Werden]*, comme dit la philosophie allemande, la matière n'est pas encore assez mûre pour que leur adoption en principe par l'assemblée puisse leur donner à toutes le même caractère d'autorité qu'à d'autres résolutions plus étudiées. Mais la conclusion fondamentale, celle qui les résume toutes, la création de l'*Ecole complémentaire*, a été déclarée urgente et s'impose au législateur, comme l'a très-bien dit le rapporteur.

Une partie de ces conclusions, celles qui ont trait à l'éducation complémentaire pour le sexe féminin, découlent de

cette partie du rapport qui a pour auteur, la femme d'esprit et de cœur qui rédigeait naguère la *Pensée maternelle,* Madame Dufaure. Cette institutrice de talent a rédigé pour l'Ecole complémentaire des filles un programme qui diffère notablement de celui que M. Dussaud voudrait voir adopter pour les jeunes garçons. Le programme de Madame Dufaure n'est pas aussi exclusivement professionnel et admet l'histoire et la géographie, qui manquent au programme de M. Dussaud.

Parmi les résolutions prises en dehors des questions posées par le programme et résultant de propositions individuelles (proposition de M. le conseiller d'Etat Carteret relative à la composition d'un *Recueil de chant* pour les cantons romands, et proposition de M. Vial, chef d'institution, concernant un *Manuel de physiologie*), il n'y a pas eu de discussion sérieuse. Ces propositions, ayant été renvoyées à l'examen du Comité central, reviendront au prochain Congrès, à moins que l'initiative privée ne prenne les devants sur les décisions à venir et ne donne suite à la réalisation des vœux émis, celui de M. Carteret, par exemple, à l'appui duquel une dame parisienne, Mlle Allix, a développé une théorie musicale que mon ignorance du sujet m'a empêché de saisir et partant d'apprécier à sa valeur.

A cette occasion, M. Vial a exprimé le vœu de voir établir un *Denier de l'Ecole,* comme il y a un denier de St-Pierre. L'idée est très-heureuse. Mais nous voudrions lui voir appliquer une destination plus large que celle dont a parlé l'auteur de cette proposition individuelle qui a été prise en considération et renvoyée au Comité pour examen et rapport, et non purement et simplement, comme le croit M. le professeur Preda, dans l'analyse détaillée et fidèle, en général, qu'il a faite des opérations du Congrès dans le Journal de Neuchâtel.

La participation au Congrès de nombreuses dames que semblaient redouter plusieurs instituteurs, effarouchés, sans doute, par le sans-gêne de certaines émancipatrices, en a été, au contraire, l'un des principaux ornements, et la réserve modeste avec laquelle ces dames sont intervenues dans la discussion des questions qui les touchaient de plus près, doit avoir désarmé et converti les plus ombrageux adversaires de la section féminine du Congrès scolaire. Si nous avions un regret à exprimer, ce serait celui que ces dames, par une retenue que nous apprécions, n'aient pas pris une plus grande part aux travaux de l'assemblée. Leur présence aux banquets des deux premiers jours a charmé tous les assistants et a contribué à leur donner un caractère élevé, sans nuire à la gaîté qui rayonnait sur tous les visages et brillait dans tous les yeux, comme un joyeux reflet de la sympathie qui brûlait dans les cœurs.

O Fraternité! ton culte noble et pur ne suffirait-il pas à lui seul pour expliquer les relations des hommes qui, voués à la pénible et ingrate corvée de l'enseignement, éprouvent le besoin de se serrer la main tous les deux ans et de passer ensemble quelques heures, comme à Fribourg en 1866, et par exception quelques jours comme à Genève en 1872, confondant leurs rangs autour de l'autel auguste où resplendissent ces trois mots sacrés: « DIEU, HUMANITÉ, PATRIE. »

Ce cortége immense qu'éclairait un splendide soleil, marchant auxsons d'une musique entraînante, et auquel semblait sourire du haut de sa statue l'auteur de l'Emile; cette belle salle de la Réformation, vaste et sonore local, où aucune parole ne se perdait ni pour les 1,200 instituteurs qui en remplissaient l'enceinte, ni pour les nombreux auditeurs des deux sexes qui en occupaient les galeries, ces simples et copieux agapes, où le vin de l'amitié coulait dans une coupe d'or, où, loin de boire le trépas, comme dans les festins de Lucullus, les amis de l'Ecole buvaient à longs traits la joie que donne un innocent plaisir après l'accomplissement du devoir, la générosité de nos hôtes, la libéralité du bon peuple genevois, la cordialité de nos frères instituteurs, tout cela n'était-il pas fait pour épanouir nos âmes, pour les électriser et pour les animer d'une nouvelle ardeur à la poursuite de notre idéal, de cet amour divin qui se manifeste par l'amour toujours plus vif, toujours plus ardent de nos semblables, sous l'œil de ce Dieu qui est notre père commun et au profit aussi de cette Patrie pour laquelle tant de nos ancêtres sont morts, et pour laquelle, en ce moment, le devoir d'un bon fils ne lui demande pas autre chose que de vivre et de travailler, en s'efforçant de lui préparer des citoyens dignes d'elle.

ALEX. DAGUET.

Prophylaxie ou préservation éducative

Cet âge est sans pilié, a dit de l'enfance le bonhomme Lafontaine, et l'autre jour, l'honorable rédacteur en chef de l'*Educateur* rappelait ce verdict dans une note additionnelle à un article remarquable de M. le professeur Sacc.

Mais tous les verdicts ne sont pas des axiômes. Il en est des contagions morales, comme des épidémies physiques, et dans les deux cas, il est du premier devoir des autorités et des hommes de l'art de viser aux moyens les plus efficaces pour empêcher la contagion et sa propagation dans les deux ordres différents de maladies. Ce dont nous voudrions aujourd'hui saisir l'attention publique, c'est de parer à la contagion et à la propagation de cette maladie morale de l'enfance, signalée par Lafontaine dans un vers que nous

nous permettons de trouver parfaitement anti-didactique, et pour nous résumer, nous avons donné à l'article la suscription qui se trouve en tête. Nous prions seulement la rédaction de bien vouloir supporter notre logique, notre rhétorique et notre style, tels qu'ils sont, sans y apporter de changements amélioratifs. Libre à elle, bien entendu, de nous critiquer comme bon lui semblera, car nous n'avons guère de prétentions à aucun genre d'infaillibilité; nous croyons seulement que toute opinion ressortant d'un sentiment humanitaire sincère, peut être de quelque utilité en tant qu'elle sait éviter les écueils d'une polémique fâcheuse.

Abordons, sans autre préambule, la question :

1° Il ne faut pas être grand pédagogue pour se convaincre de l'existence de deux instincts innés à l'enfance ; l'un est celui de l'imitation, l'autre est celui de l'activité. Or, nous demandons à tout homme de bonne foi, si sous ces deux rapports la société n'a rien à se reprocher envers l'enfance, et sous la dénomination collective de société, nous entendons désigner les deux sexes, l'intérieur de la famille, autant que l'arène de la vie publique, nous n'en exceptons, en thèse générale, ni les organes de la législation, ni les autorités exécutives, et il suffit de jeter un coup d'œil sur le mépris auquel est voué généralement de nos jours le principe si indispensable de la *patria potestas* pour être convaincu de la justesse parfaite de ce reproche.

Les pédagogues allemands sont peut-être les seuls qui se soient attachés sérieusement à démontrer tant aux autorités qu'aux familles la haute importance d'une surveillance continuelle de l'enfance, ne se bornant ni à la famille, ni à l'école, mais incombant même au public dans la vie publique, et c'est de cette conviction profonde qu'a surgi dans ce pays cet accord entre la famille, le public et les autorités pour la surveillance continuelle de l'enfance et de l'adolescence. Si, malgré cela, le degré d'amélioration obtenu ne répond pas encore suffisamment aux efforts tentés par les Allemands sous ce rapport, comment pourrons-nous nous étonner que dans les pays où cette réunion d'activités surveillantes fait défaut, le mal soit encore plus ostensible et bien plus saillant.

2° Les instincts de l'imitation et de l'activité de l'enfant se trouvent-ils suffisamment et convenablement dirigés et surveillés en Suisse, par exemple? Combien de crèches, de jardins d'enfance compte-t-elle? La police publique ne fait-elle avec cette consciencieuse prudence et cette sollicitude qui dénotent que chaque fonctionnaire se souvient d'avoir été enfant, ou d'aimer la famille à laquelle il appartient? Nous faudrait-il énumérer tout un catalogue d'accidents et de suites fâcheuses qui dépendent de ces conditions mêmes?

3. Combien d'adultes se rendent bien compte du mal qu'ils font, en donnant un mauvais exemple, en jouant d'une manière peu judicieuse avec l'enfant, ou en étant trop indulgent pour ses travers, voire même pour ses

débordements, lorsqu'ils jettent des pierres dans leur propre jardin et se manquent de respect à eux-mêmes en ne respectant pas l'impressionnabilité de l'enfance et de l'adolescence, dont le caractère distinctif ne saurait mieux se comparer, sous les rapports physiques et moraux, qu'à un corps éminemmment plastique et parfaitement disposé à subir toutes les modifications que lui impose le contact varié de son semblable de n'importe quel âge et de n'importe quelle sphère sociale? Est-ce respecter la liberté individuelle que d'abandonner à vau-l'eau les excentricités vicieuses de l'homme et de lui permettre de s'y livrer en public sans nulle crainte de répression? Où serait le grand malheur, par exemple, que l'individu notoirement adonné à l'ivrognerie fût promené par un agent de police avec un écriteau au cou ou sur le dos à travers les rues de la localité, justement au moment de la sortie de l'école. Cela serait-il moins moral et moins judicieux que de tolérer impunément que les enfants tourmentent de pauvres animaux, se livrent à des jeux dangereux pour eux et les passants, ou se permettent d'insulter de malheureux inoffensifs, fous ou crétins, comme on ne l'observe que trop souvent. Mais à la très petite gloire de notre temps, on tolérera en Suisse qu'un garnement s'expose à un accident en tourmentant un animal quelconque, qu'il épuise son dictionnaire de mauvaises plaisanteries pour insulter à un malheur que même le musulman respecte, plutôt que de permettre à un passant animé de sentiments vraiment moraux et humanitaires, d'admonester énergiquement le gamin, voire même de lui infliger une correction dans des bornes paternelles, quoique autoritaire.

Nous croyons encore devoir fixer l'attention sur le fait que, comme il s'agit plus particulièrement de la Suisse, ces considérations semblent être d'une double gravité pour une république, pays où chaque citoyen, de par la Constitution, prend part plus ou moins directement à la législation et à l'exécution des lois, et que par là même tout Suisse indifféremment en ces matières pourrait encourir le blâme ou de manquer de prudence comme législateur ou de respect à ses propres convictions.

Nous sommes autorisé à supposer que c'est uniquement dans ces conditions énoncées que se trouvent et la cause et le remède au manque de pitié de l'adolescence et de l'enfance. N'ignorant pas entièrement l'histoire générale de l'éducation et de l'enseignement, sans avoir jamais officiellement appartenu au corps enseignant, nous ne reculons pas devant les difficultés d'une polémique courtoise à ce sujet, la croyant d'une utilité incessante et générale.

Un ami de l'éducation publique.

Le sujet traité par M. Sacc et par l'honorable auteur des judicieuses remarques qu'on vient de lire, mérite d'être étudié dans nos colonnes. Il est vrai que les enfants n'ont que trop de mauvais exemples sous les yeux et que nous ne devons très souvent accuser que nous-mêmes de ce qu'ils sont et

de ce qu'ils font. Mais le fond de la question est toujours celui-ci : l'enfant (l'homme, si vous voulez) est-il entièrement bon de nature, comme le prétendait Rousseau, et le système de persuasion, l'amour, en un mot, suffit-il à vaincre les natures ingrates, rebelles, orgueilleuses, vicieuses qui se rencontrent dans les écoles. La discussion continue. A. D.

CORRESPONDANCE.

Schaffhouse, 6 août 1872.

Dans la première séance du Congrès scolaire tenue à Genève on a cité un jugement défavorable sur l'examen des recrues du canton de Schaffhouse. Je me hâte de vous faire parvenir un compte-rendu authentique de cet examen, compte-rendu qui a été adressé au Département de l'instruction publique et qui vient d'être imprimé dans la *Gazette de Schaffhouse*, dont je joins un numéro à ma lettre.

L'examen a eu lieu le 27 avril et le 6 mai de cette année, et 182 jeunes gens étaient appelés à le subir devant M. Bollinger, lieutenant-colonel, Dr Schoch et M. Wanner, membres de la Commission des écoles chargés d'examiner pour la lecture, l'écriture, le calcul, la géographie, l'histoire suisse et l'instruction civique.

L'échelle des notes était fixée comme suit :

4 signifie très-bien; 3 signifie bien; 2 signifie médiocre; 1 signifie mauvais; 0 signifie point de connaissances.

Les instructions données aux examinateurs portaient ce qu'on va lire :

1. *Lecture.* Chaque recrue lira quelques phrases; celui qui lira couramment et avec expression recevra la note 4; celui qui prononcera moins bien, mais couramment, aura la note 3; celui qui lira passablement aura la note 2; celui qui lira moins bien encore et qui ne lira qu'avec peine aura 1, et enfin celui qui ne viendra à bout de lire que quelques mots aura 0.

2. *Ecriture* Chacune des recrues sera tenue d'écrire son nom, le nom de son père, son état, l'endroit de son domicile et puis un petit « abrégé de sa vie. » Une heure de temps est accordée pour la composition. Une composition bien rédigée et sans fautes, recevra la note 4; celle qui aura moins de fonds, mais qui sera écrite sans fautes, ne recevra que 3; celle qui montrera moins de facilité dans l'expression et qui n'aura que quelques fautes, a 2; celle qui laissera à désirer quant à la forme et quant à l'orthographe n'aura que le chiffre 1; une recrue qui ne saura écrire que quelques lignes imparfaites, recevra 0.

3. *Calcul.* Une demi-heure seulement est accordée pour résoudre tous les calculs. Les problèmes suivants ont été donnés à chaque recrue :

a) Calcul de tête : 1. Une aune de drap coûte fr. 6.25, combien coûtent 5

aunes? — 2. Trois camarades ont à payer ensemble fr. 7.50; combien doit payer chacun? — 3. Un ouvrier gagne fr. 15 par semaine, combien ça fait-il par jour? — 4. Quels sont les intérêts de fr. 450 à 4 ½ % par an? — 5. Un quintal de pommes de terre coûte fr. 2.70, combien de quintaux aura-t-on pour fr. 81?

b) Calcul par écrit : 6. Une recrue a fr. 20. Il en dépense fr. 6.40, puis fr. 5.95, ensuite fr. 3.35; combien lui reste-t-il encore? — 7. Combien coûtent 52 ½ quintaux de foin, à fr. 4.35 le quintal? — 8. Un ouvrier reçoit fr. 131.60, combien de jours a-t-il travaillé, sachant que la journée a été payée à raison de fr. 2.25? — 9. Un aubergiste achète 475 pots de vin à fr. 40.60 les 100 pots. Il vend le pot à 1 fr. Combien a-t-il gagné en tout et par 100 pots? — 10. Quels sont les intérêts de 870 fr. à 4 ½ % en 8 ½ mois? — 11. Le quintal d'une marchandise coûte fr. 28.40, et la livre est vendue à 36 centimes, combien a-t-on gagné %? — 12. 10 p. = 3^m — 1000^m = 1 k^m, donc 5 k^m font combien de pieds?

La recrue qui résoudra tous les problèmes justes et qui écrira bien la solution recevra 4; celui qui résoudra 9 problèmes sous la même condition, a 3; celui qui ne résoudra que 6 problèmes ne recevra que 2; celui qui n'en résoudra que quelques-uns a 1; celui qui n'en résoudra aucun a 0.

Maintenant voici le résultat de l'examen.

Sur 182 recrues il y avait :

Note	0	1	2	3	4	
Lecture	1	10	44	90	37	hommes.
Ecriture	1	45	66	50	20	»
Calcul	1	54	58	51	18	»

ou exprimé en % :

Lecture	0,58	5,49	24,17	49,45	20,32
Ecriture	0,58	24,72	36,26	27,47	10,97
Calcul	0,58	27,67	31,85	21,52	9,89

La moyenne donne :

Lecture : 2,83. — Ecriture : 2,23. — Calcul : 2,17.

Une des recrues se distinguait dans toutes les trois branches par la note 0! — Une expertise de médecin constata qu'elle était *microcéphale*, et l'individu fut libéré de tout service militaire.

Quant à la géographie et à l'histoire, les experts ne donnèrent point de notes, mais ils purent constater que les jeunes gens avaient en général les connaissances nécessaires. L'examen roula encore sur l'instruction civique et le compte-rendu.

Les résultats ne sont pas complétement satisfaisants; mais il ne faut pas oublier que c'était un légiste qui en était chargé et je renvoie les lecteurs aux observations présentées à Genève par M. Ruchonnet. J'ajoute encore que

l'instruction civique rentre, selon notre loi scolaire, dans le cadre de la géographie politique de la Suisse.

Voilà l'exposé exact des faits. Permettez-moi, en terminant, une observation. Tout instituteur et tout homme sensé savent que le résultat des examens dépend non-seulement de la nature des questions, mais aussi du temps accordé à les résoudre. Il n'a été accordé que 30 minutes pour la solution de 12 problèmes, dont 5 de tête et 7 par écrit. Pas une minute de plus n'a été concédée. Eh bien! supposons que le conscrit eût besoin d'une minute pour les lire et les saisir, il ne lui restait qu'une minute et demie par problème pour achever son calcul! Chose impossible pour bien des gens! — néanmoins 30 °/₀ l'ont fait et 31 °/₀ n'ont résolu que 6 problèmes. Je défie la plus grande majorité de nos cantons d'obtenir, dans les mêmes conditions, de meilleurs résultats, les exigences et le mode d'examen n'étant pas les mêmes dans tous les cantons.

F. Nuesch, instituteur.

PS. Les chiffres qu'on étale aux yeux du public ne doivent-ils pas le plus souvent perdre toute signification sérieuse et se résumer en pure illusion?

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les Oiseaux utiles, *par* James Revon, *naturaliste préparateur, et* Louis Revon, *conservateur du Musée d'Annecy. Grande feuille plane.* — Annecy, typographie Perrissin et Cᵉ.

La plupart des oiseaux de proie, même ceux que nous regardons comme les ennemis les plus acharnés de leurs congénères plus petits, doivent être rangés parmi les animaux utiles à l'homme. Car s'ils mangent parfois et en petite quantité des oiseaux, leur nourriture ordinaire consiste en grillons, chenilles, limaçons, hannetons, rats, lézards, vers, serpents. Les auteurs de cet instructif et piquant tableau ont disséqué beaucoup de ces oiseaux de proie et constaté par de nombreuses expériences l'existence de ce fait important pour l'agriculteur et pour l'homme en général.

Autre fait curieux, beaucoup de petit oiseaux qu'on croyait nuisibles ont été reconnus utiles aussi par la quantité de fourmis, de mauvaises herbes qu'ils dévorent. C'est ainsi que les moineaux qu'on avait exterminés en Angleterre, parce qu'ils mangeaient un peu de bon grain, lorsque les insectes sont rares, ont dû y être importés de nouveau pour débarrasser les champs des insectes qui les désolaient. Aux Etats-Unis, même expérience. L'acclimatation du moineau a fait disparaître les chenilles de ces contrées.

Les cailles ont été longtemps envisagées comme les ennemies du campagnard à cause du blé qu'elles mangent. MM. Revon ont examiné l'estomac

d'une cinquantaine de cailles, d'avril en novembre. Ils ne contenaient presque que des insectes : chenilles, sauterelles, coléoptères, mauvaises graines. En outre, les cailles fournissent de l'excellent guano.

Passant aux oiseaux nuisibles, qui font leur pâture des lièvres et des oiseaux, MM. Revon demandent grâce pour une espèce d'aigles qui nous délivrent des serpents et des poissons crevés : le petit aigle blanc. Ils réhabilitent également le crapaud, que les jardiniers intelligents multiplient dans les jardins pour y détruire les insectes voraces.

On aime à voir des hommes aussi instruits que MM. Revon descendre des hauteurs de leur science ou des régions brillantes de la littérature pour populariser les connaissances utiles. Ces Messieurs, du moins l'un d'eux, M. Louis Revon, est l'un des principaux rédacteurs de la *Revue savoisienne* d'histoire, d'archéologie, arts et littérature.

Manuel gradué de récitation française, *Exercices de mémoire (Poésie et Prose), suivi de préceptes sur la récitation à l'usage des écoles primaires, par* JEANNERET, *secrétaire du Collége de la Chaux-de-Fonds.* — Chaux-de-Fonds, chez tous les libraires. 80 pages.

Le petit livre que nous annonçons se compose d'abord de très jolis morceaux empruntés aux poètes de l'enfance français el suisses romands : Berquin, Le Bailly, Lafontaine, Carteret, Grenu, Tournier, Rambert, Gallot, Frédéric Caumont, Eug. Borel. Par leur brièveté et le choix qu'en a fait l'auteur, ces petites poésies répondent aux exigences de ce qu'on pourrait appeler la littérature enfantine.

La prose est aussi représentée par un choix de petits morceaux moralisants, narratifs, descriptifs, auxquels se mêlent des dialogues et des lettres.

Rapport général de la Commission d'Education de La Chaux-de-Fonds. Imprimerie du *National suisse*. 1872. 71 pages.

Ce rapport s'ouvre par un coup d'œil sur la marche suivie par les Ecoles primaires et industrielles de ce village exceptionnel de 18,000 âmes et conclut qu'il y a progrès réel, tant sous le rapport de l'organisation qu'au point de vue des études. Cette conclusion est motivée entre autres par le jugement du jury de la dernière exposition scolaire. « Les travaux ordinaires des élèves de toutes les classes n'étaient pas en général inférieurs à ceux d'aucune des écoles analogues de la Suisse française (p. 9).

Le rapport mentionne la mort d'un maître distingué, M. Rodolphe Schaffner, maître d'allemand.

La bibliothèque et le musée ont fait des acquisitions notables. On voit avec regret que la bibliothèque Gonsalve Petitpierre n'a pas encore pu être classée.

Le catalogue en a été dressé. Mais on en est encore à des négociations dont il n'est pas facile à distance de comprendre la nature.

Le programme des écoles primaires est celui qui se retrouve partout. Mais ce qui est particulier à la Chaux-de-Fonds, c'est l'école de répétition ou d'apprentis où l'on enseigne le français, la géographie, l'histoire du moyen-âge (?) l'insiruction civique, l'arithmétique, la géométrie, l'histoire naturelle, le dessin, l'écriture.

Dans l'Ecole industrielle, nous trouvons, outre les branches ordinaires, le latin facultatif. L'histoire nationale n'y paraît que sous forme de récapitulation, en seconde classe. Cependant l'enseignement primaire ne suffit évidemment pas et ne peut donner à l'élève une instruction sérieuse dans cette branche qui nous paraît un peu sacrifiée. Cela s'explique sans doute par la difficulté qu'offre l'agencement des objets d'études dans une école aussi chargée et où domine nécessairement l'élément technique.

Le total des élèves des élèves des deux sexes a été pour l'année 1872-72 de 1255 dont 2591 ont subi l'examen. Il y a augmentation de 163 élèves depuis 1871.

Le rapport est signé de M. Louis Bornet qui dirige les Ecoles de la Chaux-de-Fonds depuis plusieurs années avec le zèle et le sérieux qu'on lui connaît et dont il avait fait preuve déjà comme directeur des Ecoles industrielles du Locle.

PARTIE PRATIQUE

QUESTIONS GRAMMATICALES ET LITTÉRAIRES

On lit à la page 130 de l'*Educateur* (n° 8, 15 avril 1872) les mots suivants, exprimés par un littérateur d'un mérite incontestable : « Les rapports de la Suisse avec Napoléon Bonaparte furent *amicaux* (?). » Cette marque du pluriel sonne mal à l'oreille ; elle ne se retrouve, autant que nous sachions, dans aucun classique français. Contraire à l'usage, il semble qu'elle s'accommode trop mal au génie de la langue pour pouvoir lui accorder le droit de bourgeoisie. Il nous est cependant arrivé de rencontrer l'expression conçue en ces termes : « Des procédés bons et *amicals ;* » cette formation du pluriel, adoptée par quelques grammairiens, a quelque chose de plus euphonique ; nous croyons même que ce mot, écrit ainsi, pourrait recevoir la sanction de l'usage. Dans le doute, nous préférons avoir recours à une circonlocution, pour ne pas être compromis dans les combats *navaux* du fameux La Rissole.

G. Verenet.

Amicals ne nous paraît pas sonner mieux à l'oreille qu'*amicaux*. Le mot *affectueux* par lequel nous avions eu d'abord l'idée de remplacer celui d'*ami-*

caux, dit plus que l'auteur ne veut dire. Force semble donc si l'on ne veut pas garder le mot *amicaux* d'adopter une autre tournure comme celle-ci par exemple : La Suisse entretint ou eut de bons rapports avec Napoléon Bonaparte.

Les phrases de Haller et de Danton, dont il est parlé au n° du 1er juillet, sont des *chefs-d'œuvre de mauvais goût ;* c'est le comble de l'affectation, du style faux et forcé.

Malgré les analogies que présentent le *canon* et le *tonnerre*, on ne saurait s'imaginer une parenté entre deux objets si différents. Quant à la fameuse phrase de Danton, les rapprochements semblent encore moins naturels et c'est le cas de répéter avec Boileau :

« La Vérité n'a point cet air impétueux. »

QUESTIONS D'HISTOIRE GÉNÉRALE

La question suivante a été posée dernièrement dans une académie de la Suisse romande à propos d'un examen pour la *Licence ès lettres :*

« Quels sont les événements des dix dernières années les plus mémorables « et les plus féconds en conséquences heureuses pour l'humanité ? »

HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

Essais d'enseignement mutuel en Espagne au 16me siècle

Dans une des séances de l'Académie de l'histoire à Madrid, un fait curieux pour l'histoire de la Pédagogie et de la Civilisation a été signalé par M. Barrantès, un de ses membres, et communiqué aux Annales de l'Enseignement primaire (n° de mars). Nous traduisons de l'espagnol ce qui suit :

« L'enseignement mutuel dont on fait souvent honneur à Bell et Lancastre (1798) était en usage aux îles Philippines dès le 16me siècle. Un moine nommé Frère Jean de Placenzia, originaire de l'Estramadure, s'en servait pour instruire les jeunes indigènes. Figurez-vous des enfants accroupis à l'ombre d'un arbre et à la façon des Arabes dont ils reproduisent la grave attitude ; les uns prononçant les lettres qu'un doigt plus expérimenté que le leur a tracées sur un sable fin enfermé dans les caisses étalées devant eux ; d'autres, plus loin, s'essayant à reproduire ces mêmes lettres sur des feuilles de platanes à l'aide d'un bambou. Entre ces deux rangs d'élèves, des jeunes garçons plus instruits et servant de moniteurs vont s'assurer de la manière de procéder des novices et les redressent l'un après l'autre. Au fond de ce tableau, au pied d'un crucifix grossièrement taillé, assis sur un siége de forme rustique également, un moine âgé, au visage mélancolique, les coudes appuyés sur la table, prépare les feuilles de platanes où il a gravé les caractères qu'auront à copier les élèves. Les moniteurs servent d'intermédiaires entre le frère et leurs condisciples et reçoivent les instructions que le pauvre moine

leur donne à voix basse. Ces instructions qui, reçues des répétiteurs, exciteraient leur mépris, et qui, données par le frère directement, les mettraient peut-être dans l'embarras, sont *accueillies* avec respect comme venant du religieux qui est leur oracle. »

Ce n'est point là une description de fantaisie tracée par M. Barrantès, comme on pourrait se l'imaginer ; il l'a trouvée toute faite dans un chroniqueur ecclésiastique contemporain.

Maintenant, tout en tenant compte à l'Espagne de cet essai d'enseignement mutuel qui fait du frère Jean de Placenzia un des précurseurs de Bell et de Lancastre, nous ferons observer que l'histoire sérieuse de l'Education ne fait point de ces deux pédagogues les inventeurs de l'enseignement mutuel, mais simplement les rénovateurs ou les systématisateurs de ce mode d'enseignement, dont l'emploi remonte aux temps les plus reculés et qui, ainsi que le faisait remarquer un grand pédagogue en 1839 est une « Méthode née au sein des familles, donc antique, sacrée et destinée à vivre autant que la famille et l'humanité. » Les Jésuites ont employé cette méthode dans une certaine mesure dès la fin du 16me siècle, et on en trouve des traces dans les œuvres du Seigneur des Accords (1590). Avant Bell et Lancastre, Herbault et Paulet, protégés par Louis XVI, obtinrent un grand succès par de nouveaux essais d'enseignement mutuel que la révolution les contraignit d'interrompre. On connaît la prédilection du P. Girard pour ce mode d'enseignement, très-décrié alors en Allemagne à cause de l'emploi par trop machinal qui en avait été fait par des Lancastriens malhabiles, mais qui réussissait si bien dans l'Ecole de Fribourg, que Pestalozzi, venu à Fribourg en 1818 avec de grandes préventions contre cette Méthode, disait à Girard : « Avec de la boue, vous faites de l'or. »

A. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Prusse. — Aux environs d'une ville de la Poméranie, il y a un directeur d'Ecole normale qui a défendu à ses élèves de se rendre en ville, d'y faire des emplettes dans les magasins et qui a jugé à propos ensuite de s'adresser au magistrat pour le prier de publier la défense. Le magistrat comprenant l'embarras réel pour un marchand de distinguer un futur instituteur d'un autre mortel appartenant à une autre classe de la société, a jugé à propos de prier ironiquement le directeur d'école en question de faire porter à ses élèves une plaque de métal à leurs casquettes pour qu'on pût les distinguer des autres acheteurs et visiteurs. (*Allgemeine Lehrer Zeitung.*)

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

Genève. — Imp. Taponnier et Studer.